



**Confédération nationale des professionnels
de la prévention, de l'accompagnement à la
santé et du bien-être**

Charte éthique et de déontologie commune

Un engagement moral, éthique et déontologique entre nos organismes

De part notre rassemblement, nous nous engageons à adopter un comportement :

- Respectueux envers tous les membres de notre communauté, en reconnaissant et en valorisant la diversité des opinions, des cultures et des expériences.
- Intègre et transparent dans nos actions, en veillant à ce que nos décisions et nos pratiques soient justes, équitables et basées sur des principes éthiques solides.
- Collaboratif en favorisant la coopération et l'échange d'informations entre les différents organismes, dans le but de promouvoir le bien-être collectif.
- Professionnel en maintenant des normes élevées de compétence, d'intégrité et de diligence dans notre travail.
- Innovant en encourageant la créativité et en cherchant constamment de nouvelles solutions pour répondre aux défis auxquels nous sommes confrontés.
- Équitable en garantissant l'accès égal aux opportunités et en luttant contre toutes formes de discrimination.
- Bienveillant en cultivant un environnement de soutien et d'empathie, où chacun se sent écouté et respecté.
- Éducatif en favorisant le partage des connaissances et en encourageant le développement personnel et professionnel de tous les membres de notre communauté.

Nous nous engageons à faire signer cette charte à tous nos adhérents respectifs et à signaler tout comportement qui ne s'inscrit pas dans cette démarche auprès des autorités compétentes (MIVILUDE, DGCCRF,...)

Préambule :

La présente charte de déontologie a pour objectif d'établir des normes éthiques et professionnelles communes à plusieurs techniques naturelles et complémentaires. Elle vise à garantir la qualité des prestations, la sécurité des clients et la crédibilité des professionnels. En adhérant à cette charte, les praticiens s'engagent à respecter les principes énoncés ci-dessous.

1. Respect de la personne :

Les praticiens s'engagent à respecter la dignité, l'autonomie et les droits des clients. Ils reconnaissent la diversité des croyances, des valeurs et des besoins des clients, et s'abstiennent de toute discrimination ou jugement. Ils veillent à établir une relation de confiance et de respect mutuel, dans une optique d'autonomisation du client.

2. Confidentialité des informations :

Les praticiens s'engagent à respecter la confidentialité des informations personnelles et médicales des clients. Ils veillent à protéger la vie privée des clients et à ne divulguer aucune information sans leur consentement éclairé, sauf en cas d'obligation légale.

3. Intégrité professionnelle :

Les praticiens s'engagent à exercer leur pratique de manière intègre, honnête et responsable. Ils doivent respecter les obligations en vigueur qui incombent à leur statut professionnel. Ils veillent à maintenir et à améliorer leurs compétences professionnelles par le biais de la formation continue. Ils s'abstiennent de toute pratique frauduleuse, abusive ou malveillante.

4. Responsabilité envers les clients :

Les praticiens reconnaissent leur responsabilité envers les clients et s'engagent à fournir des prestations de qualité, sûres et adaptées aux besoins spécifiques de chaque client. Ils veillent à informer les clients de manière claire et compréhensible sur les objectifs, les risques et les bénéfices des séances proposés, et à obtenir leur consentement éclairé.

5. Formation et compétences :

Les praticiens reconnaissent l'importance de la formation continue pour maintenir et améliorer leurs compétences professionnelles. Ils s'engagent à se former régulièrement, à se tenir informés des dernières avancées dans leur domaine de pratique, et à mettre à jour leurs connaissances et leurs compétences en conséquence.

6. Bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité :

Les praticiens s'engagent à respecter les bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité dans leur pratique. Ils veillent à maintenir un environnement propre et sûr pour les clients.

7. Collaboration et complémentarité :

Les praticiens reconnaissent l'importance de la collaboration et de l'échange entre les différentes techniques naturelles et complémentaires. Ils s'engagent à partager les bonnes pratiques, les connaissances et les expériences avec d'autres praticiens, dans le but d'améliorer continuellement les techniques et d'offrir des prestations plus complètes et personnalisées aux clients dans le respect des référentiels métiers respectifs.

Conclusion:

En adhérant à cette charte de déontologie commune, les praticiens de SyndiCare s'engagent à respecter des normes éthiques et professionnelles élevées. Ils contribuent ainsi à garantir la qualité de l'accompagnement, la sécurité des clients et la crédibilité de leur pratique. Cette charte favorise également la collaboration et l'échange entre les praticiens, ce qui permet d'offrir des prestations plus complètes et personnalisées aux clients.

Nom, Prénom

Corinne Dumas

date :

15/10/2023

Signature

